des. Le présent projet de loi permettra de prolonger la limite d'âge jusqu'à 25 ans.

Cette nouvelle mesure modifie également la méthode de majoration des allocations, pour empêcher qu'elles ne soient rognées par les augmentations du coût de la vie. En effet, au lieu d'une augmentation annuelle, on procédera à une majoration trimestrielle du revenu maximal autorisé et les taux d'allocations seront également majorés en fonction du revenu maximal. A compter du premier octobre 1973, le revenu maximal sera majoré de 5.3 p. 100 et les taux d'allocations seront majorés dans la même proportion. On procédera ensuite à des modifications trimestrielles en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Conformément à la politique générale du Gouvernement visant à accorder un statut égal aux citoyens des deux sexes, plusieurs modifications seront apportées à la Loi à cet égard. Les changements dans la méthode de majoration des allocations donneront les résultats suivants:

Au 30 septembre 1973, le revenu mensuel maximal de l'allocataire célibataire s'établissait à \$191.14. Une majoration de \$32.52 (environ 17 p. 100) portera le plafond à \$223.66 à compter du 1er octobre 1974.

Le 30 septembre 1973, celui qui touchait une prestation au taux des personnes mariées avait un revenu maximal de \$327.21 par mois. Ce montant sera majoré de \$55.69 (17 p. 100) à compter du 1er octobre 1974, portant ainsi le plafond à \$382.90.

D'autre part, les majorations trimestrielles de la PSV et du SRG intervenues depuis le 1er octobre 1973 seront prises en ligne de compte lors du calcul des rajustements à verser aux titulaires d'All.AC/AGC âgés de 65 ans ou plus.

M. MacDonald a souligné qu'en raison du très grand nombre de comptes qui doivent être rajustés, des retards pourraient se produire, mais que le ministère ne ménagerait aucun effort pour faire parvenir le plus rapidement possible aux bénéficiaires toute majoration de prestations approuvée par le Parlement.

Le premier ministre ira à Washington

Le premier ministre Trudeau a annoncé que, sur l'invitation du président Gerald Ford, il se rendra à Washington le 4 décembre prochain.

M. Trudeau s'est dit heureux qu'une telle rencontre ait lieu à un moment particulièrement bien choisi non seulement pour procéder à un examen des relations canado-américaines, dont le premier ministre a dit qu'elles se portaient bien, mais aussi pour étudier les aspects de la situation internationale qui touchent le plus profondément les deux pays.

Le Canada et les États-Unis comptent parmi les plus grandes nations commerciales du monde et leurs échanges commerciaux sont les plus considérables qui soient entre deux pays. Pour ces raisons, les conséquences de l'inflation, les problèmes de l'approvisionnement et les conditions du commerce en général revêtent une importance capitale pour leur bien-être réciproque. M. Trudeau sera l'invité d'honneur à un dîner à la Maison Blanche le soir du 4 décembre, dîner qui sera précédé d'entretiens officiels.

Le Canada et la ...(suite de la page 2) sident de la Commission a accepté de venir à Ottawa prochainement. J'ai été heureux d'apprendre qu'une délégation ouvrira à Ottawa, en 1975, un bureau semblable à ceux de Tokyo et de Washington.

Création d'un consulat à Strasbourg J'invite donc tous les députés à s'associer à nos projets. Il s'en présentera heureusement plusieurs occasions, étant donné l'accord conclu la semaine dernière à Paris, où j'ai annoncé, avec l'approbation du Gouvernement français, la création d'un consulat général à Strasbourg. Cette présence canadienne dans cette importante région de la France devrait donner une nouvelle impulsion aux programmes mis en oeuvre dans les domaines du commerce, de la culture, de l'information et de l'immigration, ainsi qu'aux services offerts aux touristes et aux hommes d'affaires canadiens. Cette mission servira de plus à resserrer les liens du Parlement du Canada avec le Parlement et le Conseil de l'Europe. Les députés n'ignorent pas que le Parlement de l'Europe est situé à Strasbourg, et que l'on s'attend qu'il joue un rôle de plus en plus considérable au sein de la nouvelle Communauté européenne. J'attache beaucoup d'importance à ces liens et à l'apport des parlementaires canadiens. Je pourrais ajouter que l'on m'a souvent parlé en Europe de l'excellente réputation et du respect que s'étaient acquis nos délégations parlementaires. J'ai d'ailleurs eu la chance d'être à Paris en même temps que l'une de ces délégations, la semaine dernière, et de constater qu'elle s'acquittait de sa tâche avec grande distinction.

J'ai déià dit que Paris et Bruxelles sont le siège de plusieurs grands organismes internationaux. J'ai eu des entretiens avec les principaux représentants de deux de ces organisations, M. Van Lennep, secrétaire général de l'Organisation de coopération et de développement économique, et M. Luns, secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. Mes interlocuteurs ont évalué, à mon intention, la situation internationale suivant leurs optiques particulières et m'ont fait part de leur vive appréciation des importantes contributions du Canada à leurs organismes. J'ai eu l'occasion, au siège de l'OTAN, à Bruxelles, d'assister à une séance de travail du Conseil et de revoir, avec les représentants permanents des pays membres, les notions énoncées dans la Déclaration d'Ottawa sur les principes atlantiques. J'en ai profité pour les assurer que l'engagement du Canada demeurait inébranlable. Il m'a aussi été possible d'exprimer la consternation des Canadiens face au conflit qui oppose en ce moment deux de nos alliés à propos de la question cypriote et de leur faire part de notre espoir d'un prochain règlement pacifique de cette guerre qui a déjà coûté la vie à deux de nos compatriotes, et qui en a mis plusieurs autres en péril.

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A OG2.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly. Algunos números de esta publicación parecen también en español bajo el título

Noticiario de Canadá.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, sera communiquée sur demande.

Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel *Profil Kanada*.